Agence d'Urbanisme ARVAL sarl RÉVISION DU P.L.U. DE FRESNOY-LE-LUAT

Nos réf. : 11U17/NT Compte rendu de réunion du 3 juillet 2020

Dif.	Fonctions Organismes	Participants	présent à la Réunion	absent étant excusé	non excusé	invité au prochain RdV	téléphone	adresse mail
Х	MAITRE D'OUVRAGE Mairie de Fresnoy-le	e-Luat					03 44 54 21 19	mairiedefresnoy@w anadoo.fr
		Maire M. PÉTERS	X			Χ		anado.n
	Conseiller mur	nicipal Mme DOUCET	X			Х		
		nicipal M. STURMA	X	X		X		
		nicipal Mme CHARTIER		Χ		Χ		
		nicipal M. LEROUX	X			X		
	Conseiller mur							
	····					~~~~~~~		
х	SERVICES ET PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES							
	Préfecture de l'Oise					Х		
	Sous-Préfecture de Senlis					X		
	DDT - SAT de Senlis	M. MALVEZIN		Χ		X		
	DDT - SAT de Senlis	M. TANGUY		X		X		
	ARS					X		
	DREAL					X		
	STAP - Architecte des Bâtiments de France					X		
	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (AOT)					X		
	Chambre d'Agriculture	M. ROLAND B.	X			X		
	Chambre de Commerce et d'Industrie	Mme HERVET				X		
		IVIIIIE TIERVET				X		
	Capacil Régional					X		
	Conseil Régional	Mme LORRET		Χ		x		
	Conseil Départemental			^		X		
	Communauté de Communes du Pays de Valois (SCOT) Syndicat en charge du SAGE du Bassin de l'Automne	M. VEDIE				X		
	Commission Locale de l'Eau SAGE de la Nonette					X		
	30							
	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES							
	SICAE - OISE	M. OLIER						
	SAUR	M. COCONI						
	Parc Naturel Régional Oise Pays de France	M. GIROUDEAU	X			Χ		
	r are realistic regional older aya de France	IW. GINOODEAG						
x	COMMUNES VOISINES :							
	Commune de Rully	M. PLASMANS				Χ		
	Commune de Trumilly					X		
	Commune d'Auger-Saint-Vincent	M. LAMOUREUX				X		
	Commune de Montépilloy	Mme LE FLOCH	X			X		
x	URBANISTE Agence d'Urbanisme ARVAL							
	Géographe-urbaniste qualifié - Directeur d'étu	des M. THIMONIER	X			Х	03 44 94 72 16	
	Urbaniste - Chargée d'études	Mme LOUERAT		X		Х	03 44 94 72 15	

Prochain rendez-vous:

Le Vendredi 21 Août 2020 à 14 h 00 en Mairie

Objet : Étude du volet réglementaire : Retour sur les plans de découpage en zone, projet de règlement de la zone agricole (A), de la zone naturelle (N) et de la zone urbaine (UE)

Agence d'Urbanisme ARVAL sarl REVISION DU P.L.U. DE FRESNOY-LE-LUAT

Nos réf.: 10U19/NT

Compte rendu de réunion n°8 du vendredi 3 juillet 2020

	pour action	délai
 1 - PREAMBULE M. le Maire signale que l'équipe municipale est désormais au complet et en ordre de marche. Un rappel est fait sur l'état d'avancement des études. Concernant la concertation avec la population, il est convenu de diffuser courant de l'été, le document "4 pages" présentant les grandes lignes du projet communal et invitant les administrés à participer à une réunion publique organisée le 11 septembre 2020 à 18 h, au cours de laquelle seront exposés des panneaux de concertation. Ces panneaux pourront être affichés par la suite en mairie, ce jusqu'à l'arrêt du projet de PLU révisé. Le document "4 pages" est à valider par les élus. Le rapport de diagnostic et le PADD validés sont mis en ligne sur le site internet de la commune. La version papier est consultable en mairie. 	Commune	juil-20 juil-20
 Une demande d'examen au cas par cas des incidences éventuelles du projet communal sur l'environnement devra être envoyée à l'autorité environnementale, une fois les plans de découpage en zones étudiés. Le BE Arval prépare le dossier de demande d'examen au cas par cas pour transmission, par la commune, à la DREAL au titre de l'autorité environnementale. A noter que la réponse de l'autorité environnementale sera attendue avant l'arrêt du projet de PLU, et que l'autorité dispose d'un délai de 2 mois pour répondre à la demande. Lors de la réunion précédente a débuté l'étude du volet réglementaire du PLU révisé. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'étude du zonage à l'échelle des secteurs urbanisés. Un point est fait sur la question de la prise en compte des eaux pluviales. 	Arval/Commune	août-20
 Arval rappelle que le dossier de révision du PLU devra intégrer des éléments sur la gestion des eaux pluviales sachant que les dispositions de la loi sur l'Eau conduisent les communes à élaborer un schéma d'assainissement des eaux pluviales. Il est convenu d'interroger le syndicat qui porte le SAGE de la vallée de la Nonette du fait qu'une étude sur le pluvial est en cours de réalisation, évitant de faire des doublons sur les études à mener. Le volet réglementaire du PLU révisé pourra intégrer des dispositions issues des conclusions de ces études. Il est rappelé que l'Agence de l'Eau peut financer jusqu'à 50% du montant de la réalisation du schéma 	Arval	juil-20
d'assainissement des eaux pluviales dès lors que celui-ci est élaboré sur un périmètre cohérent (le plus souvent à l'échelle intercommunale). • Le représentant du PNR signale que le PNR (avec l'Agence de l'Eau) finance des projets de dé-		pour mémoire
imperméabilisation des sols. • Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas de remarque et est validé.		pour mémoire
 2 - RETOUR SUR LE PLAN DE DÉCOUPAGE EN ZONES AU 1/5000ème (ensemble du territoire) Les ajustements apportés au plan suite à la dernière réunion de travail sont présentés et validés. 		
 3 - PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉCOUPAGE EN ZONES AU 1/2000ème (les secteurs urbanisés) Le plan de découpage en zones au 1/2000ème est présenté et appelle les observations et ajustements suivants. Il est décidé de remplacer la trame "éléments de paysage à préserver" occupant certains fonds de jardin au contact de l'espace agricole ou naturel entourant les secteurs urbanisés, ainsi que les secteurs UAj et UDj, par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques dont l'emprise est donc à identifier au plan. Dans ces OAP, seront précisées les conditions de préservation et de gestion de ces fonds de jardin (maintien de la dominante végétale, construction limitée à un abri de jardin par unité foncière en précisant au règlement l'emprise au sol maximale, les matériaux et les teintes). À Ducy, inscrire en zone naturelle (au lieu de zone UA), la partie non construite de la propriété situé en sortie 	Arval	juil-20
nord-ouest. • Inscrire en secteur UAf, le corps de ferme situé entre la rue Saint-Rieul et la rue du Chaudron. • Inscrire en zone UD (et non UDe), la parcelle n°9 située rue du Chaudron.		
 Identifier la parcelle n°88 (rue du Chaudron) comme emprise en eau à préserver. Décaler vers le sud, l'emplacement réservé prévu à l'angle de la rue du Puits Cailleux et l'ancienne RD100. Les élus réfléchissent à l'ajout d'un emplacement réservé sur une partie de la parcelle n°12 (chemin Saint Lazare) pour "officialiser" une aire de retournement des véhicules. Identifier une trame "élément de paysage à préserver" en limite sud du corps de ferme qui se trouve au sud du 	Commune	sept-20
 À Fresnoy, inscrire en secteur Np, l'emprise communale occupée par les terrains de jeux (une partie de ces terrains abrite une ancienne décharge). Étendre le périmètre soumis aux OAP aux terrains non bâtis et à l'ancienne ferme aujourd'hui habitée sans lien avec l'activité agricole, au sud de la rue du Chapitre. Prévoir dans ces OAP, le maintien d'un passage pour les véhicules agricoles sur la partie non urbanisée, une emprise pour du stationnement et la gestion des eaux 	Arval	sept-20
pluviales, l'identification de l'ancien pigeonnier dans la cour de l'ancienne ferme comme élément du patrimoine bâti à préserver. • Inscrire en secteur naturel de jardin (Nj), la frange nord et la frange est de la parcelle n°175 déjà urbanisée, la frange est de la parcelle voisine n°174 et la parcelle n°91 (rue du Château). Délimiter également un secteur Nj sur les parcelles situées en limite sud-est de Fresnoy (est de la rue Saint-Martin).		

		pour action	délai
Supprimer le secteur UAj délimite du Chapitre. Ajouter un emplacement réservé Au Luat, inscrire en secteur naturbaine, de part et d'autre de la rue Remplacer le secteur Nb par un limite sud-est de la trame urbaine. Ajouter une emplacement réserv nécessaire à la gestion des eaux p			
4 - PROCHAINE RÉUNION • Prévue le vendredi 21 août à 14h La réunion visera à un retour sur agricole (A), de la zone naturelle (N			
	- Mairie de Fresnoy-le-Luat (pour diffusion générale) - ARVAL (membres de l'équipe)		